



REGLEMENT

OBJET

En 2019, le Prix Luxembourgeois de l'Architecture devient le Luxembourg Architecture Award (LAA). Lancé en 1995 à l'initiative du LUCA Luxembourg Center for Architecture, le LAA est décerné en 2019 dans le but de distinguer l'excellence architecturale témoignant de la vitalité et de la qualité de la création contemporaine au Luxembourg.

Des prix seront décernés à des réalisations exemplaires dans les catégories suivantes :

- Architecture résidentielle
- Architecture non-résidentielle
- Architecture d'intérieur
- Architecture de paysage et espaces extérieurs / publics
- Ouvrages d'art et structures

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les réalisations peuvent être soumises par

- Leurs auteurs, tels que les architectes, les ingénieurs, les architectes d'intérieur, les paysagistes, les urbanistes.
- Les maîtres d'ouvrages publics ou privés souhaitant promouvoir la qualité architecturale de leurs bâtiments, structures, espaces intérieurs et extérieurs.

Le maître d'ouvrage doit avoir l'accord des auteurs. Sans cet accord, il n'est pas possible de soumettre la réalisation. L'organisateur ne sera pas responsable de toute omission ou négligence.

Les réalisations soumises doivent avoir été réalisées sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg et achevées entre le 1^{er} octobre 2015 et le 16 octobre 2019.

Les participants peuvent soumettre autant de réalisations qu'ils le souhaitent.

Toute réalisation ayant reçu un prix ou une mention dans une édition précédente de ce concours n'est plus admissible.

Les réalisations soumises au concours doivent répondre aux conditions suivantes, énumérées dans le présent règlement. En s'inscrivant au concours, les participants acceptent sans réserve le présent règlement.

NOTE : dans le présent règlement, sur le site web et sur le formulaire de soumission en ligne, l'organisateur considère que les mots "projet" et "réalisation" sont équivalents (projet = réalisation).

JURY / CRITERES / PRIX

Les membres du jury international sont désignés par l'organisateur. Aucun membre des organes du LUCA Luxembourg Center for Architecture (équipe, conseil d'administration), partenaire ou sponsor ne peut faire partie du jury.

Les membres du jury seront annoncés sur le site internet (architectureaward.lu) au plus tard le 30 septembre 2019.



LUXEMBOURG ARCHITECTURE AWARD 2019

Le jury évaluera les projets soumis en fonction des 3 critères suivants :

- Signification architecturale, identité et caractère de la réalisation
- Fonctionnalité du concept, qualité et utilisation de l'espace
- Réponse au contexte bâti et non bâti et relation avec l'environnement (espaces extérieurs, paysagers, rue ...)

Le jury évaluera les soumissions pour désigner jusqu'à 10 nominés dans chaque catégorie du LAA avant de déterminer, le cas échéant, un lauréat par catégorie. Le jury se réserve le droit de ne pas décerner l'intégralité des prix s'il le juge approprié.

Le jury est souverain dans le choix de son approche. Ses délibérations sont confidentielles et ses décisions sont définitives et sans appel.

Prix / Awards :

- LAA Architecture résidentielle
- LAA Architecture non résidentielle
- LAA Architecture d'intérieur
- LAA Architecture de paysage et espaces extérieurs / publics
- LAA Ouvrages d'art et structures

Prix spéciaux :

- SPECIAL JURY AWARD - Prix Spécial du Jury : décerné à une œuvre qui a attiré l'attention du jury.
- AUDIENCE AWARD - Prix du Public : décerné via un vote public en ligne. Seuls les projets nominés, sélectionnés par le jury peuvent participer.
- LUCA HONORARY AWARD - Prix Honoraire du LUCA : attribué par LUCA en l'honneur de la carrière d'un architecte, d'un ingénieur, d'un architecte d'intérieur, d'un paysagiste, d'un urbaniste ou d'une personne ou entité qui promeut activement la Baukultur.

ORGANISATION – INSCRIPTION

Chaque réalisation doit être soumise individuellement via le site web dédié du LAA (architectureaward.lu), développé par LUCA Luxembourg Center for Architecture.

Aucune soumission papier ne sera acceptée.

Tous les documents doivent être soumis via le site internet entre le 10 septembre et le 16 octobre 2019 (23h59 - Luxembourg).

Chaque participant doit créer un compte utilisateur et peut présenter autant de réalisations qu'il le souhaite via son compte utilisateur. Il est obligatoire de remplir le formulaire de soumission en ligne et de télécharger les documents pour chaque réalisation, afin de la soumettre.

Sur la base des documents soumis, les membres du jury sélectionneront les réalisations nominées et lauréates des prix.

PRESENTATION DES PROJETS

Pour chaque réalisation, chaque participant soumettra (via le site web) 2 panneaux présentant : plans, sections, façades, photos, croquis et images de la réalisation.



LUXEMBOURG ARCHITECTURE AWARD 2019

L'organisateur sera responsable de l'impression des panneaux par l'intermédiaire d'un service professionnel.

Les 2 panneaux doivent être préparés à l'aide du "LAA Template", qui peut être téléchargé sur le site web. Il est INTERDIT de modifier le "LAA Template".

Les 2 panneaux doivent répondre aux exigences suivantes :

- Format : A2
- Fichier : PDF
- Qualité : 300 dpi

Afin de promouvoir les projets sur le site internet, dans l'exposition et la publication, toutes les images (photos, dessins, etc.) utilisées pour les 2 panneaux doivent être transférés séparément sur le site.

Les documents doivent répondre aux exigences suivantes :

- Format : A3 minimum
- Fichier : JPEG, PNG, TIFF ou PDF
- Qualité : 300 dpi

Toute information nécessaire à une bonne compréhension du projet peut être transférée dans un document texte. Il s'agit d'un document facultatif. Par exemple, il peut contenir le curriculum vitae de l'auteur, la description du projet, le résumé du projet, etc.

Le texte sera fourni au jury mais ne fera pas partie de l'exposition publique. Le document texte doit répondre aux exigences suivantes :

- Format : A4
- Fichier : DOC, DOCX, RTD ou ODT
- Nombre de pages : maximum 3
- Images : AUCUNE

Tous les documents et données présentés dans la soumission de projet peuvent être publiés par l'organisateur sans demander l'autorisation du participant et sans paiement de droits d'auteur aux auteurs. Ils ne seront publiés que dans le cadre de ce concours.

Le participant s'engage à fournir toutes les informations requises. L'organisateur ne sera pas tenu responsable de toute omission ou négligence de la part du participant, notamment en ce qui concerne la propriété intellectuelle, les autres concepteurs du projet et les collaborations.

PUBLICATION

Toutes les réalisations éligibles seront publiées sur le site Internet dédié (architectureaward.lu).

Les réalisations nominées seront publiées avant l'annonce des prix, afin de permettre au public de voter en ligne pour l'AUDIENCE AWARD - Prix du public. Elles seront publiées dans l'exposition, le site web et le catalogue.

Les réalisations lauréates ne seront pas annoncées avant la cérémonie du LAA.

Le jury expliquera les raisons de sa sélection des réalisations lauréates dans une déclaration officielle lors de la cérémonie du LAA.

LANGUES

Les participants doivent réaliser leurs soumissions en français, en allemand ou en anglais. Il est conseillé aux participants de joindre un résumé du projet en anglais, ou dans une autre langue nationale, au format texte. Les membres du jury ne sont pas nécessairement bilingues français-allemand.



LUXEMBOURG ARCHITECTURE AWARD 2019

FRAIS DE PARTICIPATION

Pour ce concours, chaque réalisation soumise est sujette à des frais de participation de 80 €. Les frais sont payables uniquement par virement bancaire sur notre compte, voir les détails ci-dessous.

BANQUE : Banque de Luxembourg

BÉNÉFICIAIRE : Fondation de l'Architecture et de l'Ingénierie

IBAN LU68 0080 7489 2700 1003

BIC : BLUXLULL

MONTANT : 80 €.

DESCRIPTION : LAA *Code projet**.

Les frais de participation doivent être payés au plus tard le 18 octobre 2019. La confirmation officielle de chaque paiement sera envoyée via email par l'organisateur dès que les frais seront sur le compte de l'organisateur.

Sans paiement des frais, la soumission ne sera PAS acceptée.

**Après chaque soumission de projet, vous recevrez un email de l'organisateur avec le "code du projet". Chaque code de projet est composé de 3 chiffres. Si vous voulez payer tous les frais en une seule fois, la DESCRIPTION doit être "LAA project-code1 ; project-code2 ; project-code3" (par exemple : LAA 001 ; 002 ; 003).*

RGPD

Toutes les données transmises par le biais du site internet peuvent être utilisées par l'organisateur pour contacter le participant, les autres concepteurs et collaborateurs dans le cadre du Luxembourg Architecture Award.

Les organisateurs, le jury et la presse sont autorisés à contacter le participant, les autres concepteurs et collaborateurs en utilisant les coordonnées fournies sur le site. Ces données personnelles sont collectées, enregistrées, traitées et affectées à un usage spécifique. Elles ne seront utilisées que pour l'organisation du concours. Dans le cadre de l'administration du site internet, notre fournisseur de services a accès aux données des participants. Les données ne seront pas transmises à des tiers. Les données des projets soumis seront partiellement publiées et sauvegardées à des fins de documentation. Le participant conserve un droit d'accès, d'effacement et de rétractation à ces données.

CALENDRIER

10 septembre 2019

Ouverture de l'appel à projets

16 octobre 2019 – 23h59 (Luxembourg)

Date limite de soumission

18 octobre 2019

Date limite pour les paiements

Début novembre

Session du jury

15 novembre - 7 décembre 2019

Vote du public en ligne pour le prix du public et exposition du LAA

12 décembre 2019

Proclamation des lauréats et cérémonie du LAA